

## **Le Président d'Aix-Marseille Université**

Vu le Code de l'Éducation,  
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,  
Vu la délibération n° 2016/01/19-03 du conseil d'administration en date du 19 janvier 2016, donnant délégation de pouvoir au Président, notamment en matière d'approbation de tarifs,

### **DECISION MODIFICATIVE**

#### **Article 1 :**

Sont approuvés les tarifs d'inscription au colloque «20th International Couette-Taylor Workshop» (ICTW20) organisé par le laboratoire de Mécanique, Modélisation et Procédés Propres (M2P2).

Ce congrès aura lieu du 11 au 13 juillet 2018 à Marseille, Technopole de Château-Gombert.

Les tarifs d'inscription s'élèvent à :

- Participants : 250,00 € HT,
- Accompagnants – dîner de gala : 40 € HT,
- Orateurs invités : gratuité.

#### **Article 2 :**

La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, 19 mars 2018

  
**Yvon Berland**  
Président d'Aix-Marseille Université

